



CPARTI
BP 90 002
54 601 VILLERS LES NANCY
WWW.C-PARTI.ORG
cparti@orange.fr

Gérard LARCHER
SENAT
Palais du Luxembourg
15, rue Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

VILLERS-LES-NANCY, le 17 octobre 2017

Objet : Dossier ARISTOPHIL

Monsieur le Président,

Je me permets de solliciter votre attention en ma qualité de **Président de l'association CPARTI**, association regroupant plus de **3 300 victimes de la société ARISTOPHIL**.

Cette société, aujourd'hui en liquidation judiciaire, a vendu des lettres et manuscrits autographes à plus de **18 000 investisseurs** pour un montant dépassant les **800 millions d'euros**.

Ces œuvres et collections regroupent d'innombrables et importantes pièces historiques, émanant de politiques (tel que le Général de GAULLE) ou d'hommes de lettres (tels que Baudelaire et le Marquis de SADE).

Il s'agit en conséquence d'une véritable part de notre patrimoine culturel qui est aujourd'hui aux mains de la justice, par le biais d'administrateurs ou de liquidateurs judiciaires.

La gestion d'un tel dossier est particulièrement complexe, qu'il s'agisse des recours de l'administration (les archives publiques ou encore le trésor national) ou s'agissant de l'organisation de la revente des œuvres.

Les investisseurs que nous représentons sont dans une situation de profond désespoir. Nombreux sont ceux qui ont vu les économies de toute une vie disparaître dans un système qualifié « d'escroquerie ».

Comme si cela ne pouvait suffire, le dossier a déjà fait l'objet de nombreux soupçons de corruption. A titre d'exemple, un administrateur financé indirectement par la famille de Monsieur LHERITIER, ancien président de la société ARISTOPHIL, a dû démissionner. Une société désignée pour gérer les œuvres est en cours de dissolution - non sans avoir, au préalable, dilapidé des milliers d'euros à la charge des victimes. Toutes ces péripéties judiciaires alourdissent encore la note finale des victimes d'ARISTOPHIL.

Actuellement, le dossier est bloqué car de nombreuses œuvres sont revendiquées par l'Etat. De telles revendications, pour des œuvres achetées légalement et en toute transparence, ne font que renforcer le sentiment d'abandon des victimes que nous représentons.

Les œuvres sont aujourd'hui conservées par une société de vente aux enchères dont l'avidité n'est plus à démontrer. A compter du 1^{er} janvier si les œuvres ne sont pas débloquentes du fait des revendications de l'Etat, cette société fera peser de nouveaux frais sur les épaules de victimes déjà excédées.

Aussi, nous sollicitons votre bienveillance dans cet important dossier afin qu'il ne fasse pas l'objet d'un scandale financier aboutissant à l'aggravation de la situation catastrophique de plus de 18 000 investisseurs, sur fond de dilapidation opaque de notre patrimoine historique et culturel.

L'association CPARTI que je représente, mais surtout l'ensemble des victimes d'ARISTOPHIL, seraient rassurées de savoir qu'aujourd'hui l'Etat français, et particulièrement votre ministère, gardent un œil vigilant sur ce dossier.

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Président, pour l'attention que vous porterez à ma demande.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Alain PONCET, Président de l'association CPARTI